



Data centers : enjeux d'aménagement francilien

Retour sur le débat portant sur “le raccordement électrique des data centers, un enjeu d'aménagement du territoire”.

Institut Paris Region, 18/11/2025



Data centers : enjeux d'aménagement francilien

Retour sur le débat portant sur “le raccordement électrique des data centers, un enjeu d'aménagement du territoire”. Institut Paris Region, 18/11/2025

En partenariat avec la Commission nationale du débat public (CNDP), l’Institut Paris Région a organisé le 18 novembre 2025 un petit déjeuner décideurs-chercheurs dans le cadre du débat national relatif au plan d’évolution de RTE.

Dans un contexte d'accroissement de la demande de raccordement lié à la multiplication des projets de data centers, **quelles sont les dynamiques géographiques d'implantation de ces infrastructures ? Quels sont les défis auxquels le gestionnaire de réseau RTE est confronté ? Quelles sont les attentes, stratégies et leviers d'action des collectivités locales pour bénéficier de retombées positives sur leur territoire ? Comment ces différentes logiques pourraient-elles s'articuler de manière plus vertueuse ?**

Les intervenants :

- Nicolas BAUQUET, directeur général de L’Institut Paris Région
- Francis BEAUCIRE, professeur émérite de géographie à Sorbonne Université, président du débat de la CNDP
- Christelle COPPENS CHALHOUB, déléguée régionale de RTE en Île-de-France et en Normandie
- Gianluca MARZILLI, géomaticien, L’Institut Paris Région
- Xavier DESJARDINS, professeur en urbanisme et aménagement de l'espace à Sorbonne Université
- Marion BENOIST, directrice de l’Aménagement Durable du Territoire par intérim, responsable du Service Stratégie et Pilotage Opérationnel, Pôle Logement Aménagement Transport, Région Île-de-France
- Axelle CHAMPAGNE, directrice générale adjointe, Pôle attractivité économique, innovation et mobilités, Communauté d’agglomération de Paris Saclay
- Christophe VENIEN, directeur général adjoint développement et attractivité du territoire, Communauté d’agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
- Animation de Brigitte GUIGOU, responsable formation, partenariat recherche à L’Institut Paris Région

Retrouvez la rediffusion de l'événement via le lien suivant : [Le raccordement électrique des data centers, un enjeu d'aménagement du territoire | CNDP](#)

*“Comprendre les enjeux des data centers suppose de savoir se projeter du niveau mondial et géopolitique jusqu’au niveau très local, au plus près des enjeux et des visions des élus et des techniciens des territoires”, explique Nicolas Bauquet, Directeur général de l’Institut Paris Région en ouverture du débat. Croisant des enjeux transversaux, de l’énergie au développement économique en passant par l’urbanisme, **le sujet des data centers doit être traité collectivement**. C’est le principal message porté par les intervenants.*

Pour Nicolas Bauquet, le débat porte sur la façon dont les data centers, infrastructures critiques du 21e siècle, peuvent porter un sens pour les collectivités, les territoires et les citoyens et, plus largement, une vision commune pour nos territoires et notre pays. Ce débat s’inscrit dans le cadre du débat public lancé par la CNDP sur le Schéma décennal de développement du réseau (SDDR) ou “schéma directeur du réseau d’électricité” selon les propos de Francis Beaucire (professeur émérite de géographie à Sorbonne Université, président du débat de la CNDP), en échos au SDRIF : *“ces deux schémas doivent dialoguer aujourd’hui alors que les data centers pleuvent en Île-de-France. La multiplication de ces projets interpelle à la fois le schéma d’aménagement du territoire et RTE sur le raccordement et le renforcement du réseau”*.

Le contexte francilien : une concentration rapide et non planifiée

L’Île-de-France concentre aujourd’hui un tiers du parc existant de data centers en France et deux tiers des nouveaux projets envisagés à l’horizon 2030-2040. C’est aussi en Île-de-France que se manifestent les tensions les plus fortes en matière d’énergie, de foncier et d’accessibilité locale.

Gianluca Marzilli (géomaticien à l’Institut Paris Région) observe que l’essor des data centers en Île-de-France s’est réalisé sans véritable pilotage. La géographie actuelle des data centers est le résultat d’opportunités et de dynamiques spontanées, et non d’une planification maîtrisée. Si ce modèle est efficace à court terme, il présente des fragilités sur le long terme : réseaux sous tensions, concurrences foncières, conflits d’usages, etc.

Xavier Desjardins (professeur en urbanisme et aménagement de l’espace à Sorbonne Université) soulève une interrogation sur la redistribution interrégionale des data centers :

“Aujourd’hui, les centres de données sont implantés près des consommateurs, mais pas près des producteurs d’énergie. Peut-on imaginer une autre géographie ? Quel avantage les data centers trouvent-ils à s’installer en Île-de-France ?”

- Pour Gianluca Marzilli, “la réponse est simple : la demande”. Les entreprises ont besoin d’être proches de leur opérateur pour des questions de latence et de maintenance, d’autant que Paris est un nœud majeur d’interconnexion Internet.
- Christelle Coppens Chalhoub (déléguée régionale de RTE en Île-de-France et en Normandie) nuance le propos : “parmi nos sites Fast Track, deux sont en Île-de-France, mais deux autres sont dans les Hauts-de-France : l’un près d’Amiens, l’autre près de Valenciennes. Ce sont de très grosses capacités — entre 400 et 1 000 MW —, ce qui montre bien que la géographie dépend aussi des usages et que tout n’est pas voué à se concentrer en Île-de-France”.

SDRIF & SDDR : deux schémas directeurs pour encadrer l’implantation de data centers

Le Schéma Directeur Régional d’Île-de-France (SDRIF). Le SDRIF définit des orientations réglementaires générales pour encadrer l’implantation de projets de data centers en Île-de-France, notamment :

- Les implantations de data centers doivent se faire prioritairement sur des sites d’activités économiques existants, donc sur des espaces déjà artificialisés. L’extension urbaine n’est autorisée qu’en l’absence d’alternatives.
- L’implantation de ces projets ne doit pas compromettre le maintien ou l’implantation d’activités industrielles.
- Le SDRIF propose des exigences générales de qualité environnementale sur l’exemplarité énergétique, la maîtrise de la ressource en eau ou la valorisation de la chaleur fatale.

Le SDRIF s’impose aux documents d’urbanisme locaux (PLU, SCOT). “Nous sommes en phase de mise en œuvre et d’accompagnement des collectivités locales pour la mise en conformité de leurs documents d’urbanisme” explique Marion Benoist (directrice de l’Aménagement Durable du Territoire, responsable du Service Stratégie et Pilotage Opérationnel, Pôle Logement Aménagement Transport, Région Île-de-France).

Le “schéma directeur de réseau d'électricité” (SDDR). Avec le SDDR, RTE anticipe et accompagne l'essor des data centers afin qu'il se fasse “en cohérence avec les aspirations du territoires et les autres usages”, explique Christelle Coppens Chalhoub. Le SDDR s'articule autour de trois grands chantiers : raccorder, renforcer et renouveler le réseau. Il entérine de nouvelles règles pour le raccordement de data centers :

1. Le principe de la “**multiprise**” ou **zones d'accueil mutualisé** dans 3 types de territoires : les zones aéroportuaires avec enjeux de décarbonation industrielle (P1), des zones spontanées qui accueillent plusieurs data centers (P2) et des zones volontaires définies par une collectivité, une agglomération ou une métropole souhaitant attirer et planifier ces projets (P3).
2. La création de sites “**fast tracks**” à la demande et en partenariat avec l'État (déjà 3.1 GW réservés).
3. Le principe du “premier arrivé, premier servi” laisse place au “**premier mature, premier servi**”.
4. La participation de RTE aux instances et cercles de réflexion de la Région avec l'ensemble des acteurs du territoire (par exemple Choose Paris Region et la cellule régionale d'accueil des data centers).

Focus sur deux territoires franciliens : Paris-Saclay et Grand Paris Sud

Alors que **Paris-Saclay** accueillait de nombreux data centers, souvent intégrés dans des équipements universitaires ou dans des bâtiments d'enseignement supérieur, le territoire se trouve démunie face à l'arrivée massive d'*hyperscalers* : plus de 700 mégawatts de projets sont en cours. “Pourquoi cette concentration ici ? Plusieurs facteurs : un réseau de fibre noire performant, une puissance électrique importante et une tradition scientifique et technologique forte, avec des entreprises comme Nokia et Alcatel.” explique Axelle Champagne, directrice générale adjointe du Pôle attractivité économique, innovation et mobilités de la Communauté d'agglomération de Paris Saclay.

De son côté, **Grand Paris Sud** s'inquiète de l'arrivée des data centers alors que les élus sont engagés dans la réindustrialisation du territoire. Pour Christophe Venien, directeur général adjoint développement et attractivité du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'enjeu est de créer des synergies positives pour le territoire par le développement d'une véritable filière numérique locale.

Le point commun entre ces deux territoires : “*nous subissons ces implantations, sans outils d’encadrement efficaces*” résume Axelle Champagne. Les élus sont informés trop tardivement, ils ne disposent pas de données sur l’impact territorial des projets et manquent de vision globale.

Axelle Champagne et Christophe Vénien appellent alors à **une gouvernance partagée**, où les élus seraient impliqués à toutes les étapes du projet afin d’anticiper les impacts. “*La politique nationale et régionale est parfois déconnectée du terrain, ce qui nécessite un dialogue renforcé entre État, Région, RTE, opérateurs et collectivités locales*”, précise Christophe Vénien. Une telle collaboration est possible : à Marcoussis, Data4 travaille étroitement avec les élus via une charte de partenariat renouvelée chaque année.

[Paris-Île de France Capitale Économique a visité le site de Data4 et conduit un entretien avec Olivier Thomas, maire de Marcoussis ; ce cas d’études fait l’objet d’une publication à part.]

Axelle Champagne et Christophe Venien plaident également pour une concertation avec les populations locales.

Conclusion

Accueillir des data centers en Île-de-France répond à des enjeux forts d’attractivité et de souveraineté, mais ces infrastructures peuvent aussi représenter un poids considérable sur le territoire.

Alors que les élus manquent d’outils pour maîtriser l’impact territorial des data centers, Paris-Île de France Capitale Économique s’est engagée dans un travail ambitieux aux côtés de Ville de Demain (Station F) et France Urbaine : produire un **Guide du data center durable et acceptable** sur la base d’entretiens avec les acteurs locaux et d’un benchmark international des meilleures pratiques en matière d’implantation de data centers.

Consultable dès 2026, il proposera des repères clairs sur l’impact des data centers, un panel de solutions activables par les collectivités et une charte du data center durable et acceptable.



Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) est **le lab' de l'attractivité du Grand Paris**, fondé par la CCI Paris Île-de-France, une trentaine de Grand Paris Makers® (entreprises à dimension internationale, fédérations et établissements publics engagés en faveur d'un Grand Paris ambitieux et innovant) et soutenu par la Métropole du Grand Paris.

Son ambition est de **faire du Grand Paris le pionnier et le leader des transitions** en anticipant les futurs facteurs d'attractivité des métropoles et en contribuant à les développer sur le territoire dès aujourd'hui en portant les propositions des acteurs économiques et des territoires au plus haut niveau.

Paris-Île de France Capitale Économique assure 3 missions centrales :

- veille prospective, benchmarking international sur les facteurs d'attractivité des villes globales ;
- organisation de groupes de travail portés par des acteurs économiques pour dégager des pistes d'action et mettre en œuvre des chantiers d'expérimentation dans le Grand Paris ;
- mise en valeur des savoir-faire de nos Grand Paris Makers® en organisant des conférences et des séminaires, en accueillant des délégations internationales et en organisant des *learning expeditions*.



Paris-Île de France Capitale Économique

Éditeur

Paris-Île de France Capitale Économique
2 place de la Bourse - 75002 Paris
contact@pce-idf.org

Directrice de la publication

Chloë Voisin-Bormuth

Rédactrice

Anaïs Jardin

Communication

Louise Limare